

**Examen d'aptitude professionnelle pour l'accès
au grade de techniciens de 2ème Grade
Session du 04/09/2016**

**1^{ère} Epreuve :
Système de Santé Marocain**

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

Nom et prénom :

.....

PPR (DOTI) :

.....

N° de la Carte d'Identité Nationale (CIN) :

Centre d'examen :

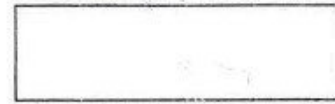
N° d'examen :

N° de la salle :

335 شارع محمد الخامس - الرباط - الهاتف : +212 537 76 58 27 - الفاكس : +212 537 76 01 05

335, Avenue Mohammed V Rabat - Tél: +212 537 76 58 27 - Fax : +212 537 76 01 05 - www.sante.gov.ma





Cochez la ou les bonnes réponses :

1. Le recrutement dans le corps interministériel des techniciens se fait dans les grades suivants :

- ☐ A. 1^{er} et 2^{ème} Grade. ✗
- ☐ B. 3^{ème} et 4^{ème} Grade. ✗
- ☐ C. 1^{er} et 3^{ème} Grade.

2. Les Bénéficiaires de l'assurance maladie obligatoire sont :

- ☐ A. Les salariés et titulaires de pensions des secteurs public et privé. ✗
- ☐ B. Les étudiants. ✗
- ☐ C. Les parents des assurés.

3. La première conférence nationale sur la santé a eu lieu en :

- ☐ A. 1994.
- ☐ B. 1959.
- ☐ C. 2013.

4. La Dernière restructuration majeure du Ministère de la Santé a eu lieu en :

- ☐ A. 1994.
- ☐ B. 1995.
- ☐ C. 1996.

5. Parmi les attributions de la direction régionale de la Santé on trouve :

- ☐ A. La gestion des ressources humaines.
- ☐ B. L'achat des médicaments.
- ☐ C. L'exécution des programmes de santé.

6. Selon l'article 91 du règlement intérieur des hôpitaux les devoirs du personnel à égard des patients sont entre autres :

- ☐ A. Le respect de la dignité.
- ☐ B. Garder les dépôts d'argent et objet de valeur.
- ☐ C. La réponse aux appels et doléances.

7. L'élaboration et la planification du schéma régional de l'offre de soins et de l'attribution de :

- ☐ A. La direction des hôpitaux et des soins ambulatoires.
- ☐ B. La direction régionale de la santé.
- ☐ C. La délégation provinciale ou préfectorale de la santé.

8. La Division du partenariat est une division relevant de :

- ☐ A. La direction de la réglementation et du contentieux.
- ☐ B. La direction de la planification et des ressources financières.
- ☐ C. Le secrétariat général du Ministère de la santé.

9. Les territoires de santé sont constitués des :

- ☐ A. Régions sanitaires.
- ☐ B. Territoires de santé interrégionaux.
- ☐ C. Communes rurales et urbaines.

10. Le réseau des établissements de soins de santé primaires est constitué de :

- ☐ A. Les centres de santé ruraux et urbains de premier et deuxième niveau.
- ☐ B. Les dispensaires urbains.
- ☐ C. Les structures spécialisées d'appui.

11. La population minimale de desserte d'un centre de santé urbain de 2^{ème} niveau est de :

- ☐ A. 50.000/hab.
- ☐ B. 25.000/hab.
- ☐ C. 7.000/hab.

12. Parmi les déterminants de la santé on trouve :

- ☐ A. L'offre de soins.
- ☐ B. Le niveau socio économique.
- ☐ C. Le patrimoine génétique de l'individu.

13. Le nombre des délégations provinciale et préfectorales du ministère de la Santé est de :

- ☐ A. 82.
- ☐ B. 83.
- ☐ C. 84.

14. Les principes de base de la constitution du système de santé sont :

- ☐ A. La complémentarité intersectorielle.
- ☐ B. L'équité.
- ☐ C. L'accessibilité.

15. Les cabinets paramédicaux sont des établissements de santé prestataires de soins et services dans la santé

- ☐ A. Vrai.
- ☐ B. Faux.

16. La convention cadre permettant aux immigrants de bénéficier des mêmes services de santé qu'offre le RAMED a été signée en :

- ☐ A. 2015.
- ☐ B. 2014.
- ☐ C. 2013.

17. L'arrêté du Ministre de la Santé n°003-16 relatif aux attributions et à l'organisation des services déconcentrés du Ministère de la Santé a été publié en :

- ☐ A. Janvier 2016.
- ☐ B. Février 2016.
- ☐ C. Mars 2016.

18. Entre 2012 et 2016 le budget global du Ministère de la Santé a augmenté de :

- ☐ A. 19 %.
- ☐ B. 20%.
- ☐ C. 21%.

19. Selon la loi organique n°111.14 relative aux régions, la santé est un domaine de compétence :

- ☐ A. Transféré de l'Etat à la Région.
- ☐ B. Partagé entre l'Etat et la Région.
- ☐ C. Propres à la Région.

20. La santé est l'un des domaines visés par le fond de mise a niveau sociale, en quelle année a été crée ce fond :

- ☐ A. 2010.
- ☐ B. 2011.
- ☐ C. 2012.

21. La commission régionale de l'offre de soins est présidée par :

- ☐ A. Le wali de la région.
- ☐ B. Le directeur régional de la santé.
- ☐ C. Le directeur du Centre hospitalier régional.

22. La couverture médicale de base pour les étudiants a été lancée officiellement en :

- ☐ A. 2008.
- ☐ B. 2013.
- ☐ C. 2016.

23. Entre 2011 et 2016 le budget du médicament au Ministère de la Santé a augmenté de :

- ☐ A. 10%.
- ☐ B. 11%.
- ☐ C. 13%.

24. Les compétences délégués aux responsables régionaux et provinciaux en matière de gestion des ressources humaines sont au nombre de :

- ☐ A. 45.
- ☐ B. 42.
- ☐ C. 43.

25. Les directions régionales de la santé ont été créées officiellement en :

- ☐ A. 1998.
- ☐ B. 2008.
- ☐ C. 2011.

Le sujet suivant à préparer

النموذج التالي للتحضير

نموذج مباراة توظيف تقني من الدرجة الثالثة - وزارة الإدماج الاقتصادي والمقاولة الصغرى والتشغيل

Modèle de concours : Technicien – 3e grade – Ministère de
l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et

www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/390

Chaîne WhatsApp

قناة واتساب

المباريات الجديدة والنتائج كل يوم

Nouveaux concours et résultats chaque jour

www.wadifa-info.com/wa

Chaîne YouTube

قناة يوتيوب

امتحانات تجريبية بالتصحيح، بالدارجة

Examens blancs corrigés, expliqués en darija

youtube.com/@wadifainfo

Envoyer à un ami

أرسل النموذج لصديق

شارك هذا النموذج على واتساب مع من يحضر معك

Partagez ce sujet sur WhatsApp

wa.me